



Voyager avec une personne sous tutelle

Par **Fifi 2105**, le **09/07/2019** à **10:05**

Bonjour,

Ma fille, adulte sous tutelle, va partir en voyage en Crête avec sa grand-mère, le 20 juillet prochain. Elle dispose d'un passeport à son nom. Son tuteur (par ailleurs sa mère) doit-il lui faire une autorisation de sortie de territoire ?

Ou son seul passeport suffit ?

Merci de votre retour

Par **Tisuisse**, le **09/07/2019** à **10:07**

Bonjour,

Votre fille, même sous tutelle, est majeure. Je ne pense pas que la mention de tutelle soit inscrite sur son passeport, donc pas de souci à se faire dans ce domaine.

Par **Fifi 2105**, le **09/07/2019** à **10:22**

merci pour votre réponse.

Mais je crois justement qu'il ya le nom de sa tutrice sur son passeport. Je vais valider ce point avec cette dernière.